



Au cours de l'audience du 9 décembre dernier, le Président directeur général du Groupe l'Anecdote représenté par son témoin principal Pierre Sida, n'a pas pu justifier les 36 milliards Fcfa retrouvés dans les comptes de l'homme d'affaires et provenant de la ligne 65 et 94 entre 2017 et 2020.

Accusés, levez-vous ! Le procès entre Jean Pierre Amougou Belinga et six cadres de la Direction générale des impôts, n'a pas livré son dernier épisode. Accusés par le patron de médias de concussion, corruption, de trafic d'influence, des infractions présumées commises en mars 2022, ces vérificateurs étaient à nouveau à la barre le 9 décembre dernier. Contrairement aux précédentes audiences, le « Zomloa » s'est fait représenter dans son box par Pierre Sida, témoin et non moins conseiller fiscal de vision 4. Dans sa prise de parole, Emilienne Mvogo, Inspecteur principal des Impôts, va laisser entendre à l'assistance que « Jean Pierre Amougou Belinga a reçu du Trésor public des paiements de 36 milliards de Fcfa entre 2017 et 2020 ». Une annonce qui va jeter dans la salle d'audience, un silence de cathédrale. La déposition du témoin va prendre pratiquement 5h d'horloge, soit de 11h à 16h. Ce, sous la présidence du juge Onambele qui quelques fois, va ramener les différentes parties à plus de retenue.

Pour Pierre Sida, les cadres des impôts n'ont pas bien fait leur travail. Toute chose contestée par Emilienne Mvogo et ses autres co-accusés qui évoquent plutôt un rapport de l'Agence

nationale d'investigations financières (Anif) comme base de l'émission des impositions faites à l'entreprise Vision 4. Dame Mvogo va demander avec insistance au témoin, l'ensemble des marchés réalisés entre 2017 et 2020. Marguerite Ngonu, Inspecteur principal des Impôts, accusée elle aussi dans cette affaire, va quant à elle, brandir la sanction qui correspond à une fausse déclaration. « Ne pensez-vous pas que c'est pour avoir redressé Vision 4 que les inspecteurs ont subi les foudres du Pdg ? », interroge-telle. Non ! Réponds le conseil fiscal qui, acculé par l'avalanche de questions des accusés et même de leur conseil, va refuser systématiquement de répondre.

A court d'arguments

L'ancien bâtonnier Me Charles Tchoungang est obligé de temps en temps de crier à un harcèlement sur son client. Malgré tout, la pression ne va pas retomber. « Je ne réponds plus aux questions relatives au contentieux fiscal car la lettre du ministre a clôturé la procédure », laisse entendre l'homme visiblement à court d'arguments. Sur les preuves de la corruption, « je n'étais pas là lors de la remise de l'argent dans l'anti chambre de Jean Pierre Amougou Belinga. En plus, je n'ai jamais évoqué les questions de la vidéo surveillance ».

Le deuxième témoin de l'accusation Rose Olgane, Directeur des affaires financières et comptables du Groupe l'Anecdote a pris place dans le box avant que la séance ne soit interrompue aux environs de 16h. Rendez-vous le 23 décembre 2022 !

Ref : Le Messenger
